



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

25, RUE SAINT-GABRIEL
Boîte de Poste 1329

JOSEPH BEGIN
Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix

Le Samedi, 26 Juillet 1913.

Vol. XI. — No 15

ABONNEMENT

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois, \$1.00

MONTREAL ET BANLIERE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ETATS-UNIS

ETRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Ul. numero, 5 sous

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

L'INSTRUCTION

OBLIGATOIRE

et le "Pays"

A lire la dernière édition du *Pays*, on croirait vraiment que ce journal vient de remporter une grande victoire sur le terrain scolaire.

Le projet de loi statuant sur l'instruction gratuite et obligatoire que le gouvernement de Brocqueville vient de soumettre aux chambres belges est la cause de sa joie délirante.

Il y trouve une application de ses idées et une réprobation des nôtres.

Et tout le long de quatre colonnes il cherche à nous confondre.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de ce projet de loi et nous avons alors manifesté la crainte qu'il ne soit pour la catholique Belgique le commencement d'une nouvelle «loi de malheur».

Le gouvernement de Brocqueville paraît vouloir aller quelque peu au-devant des désirs des libéraux-socialistes. Sentant leur prestige grandir, il cherchera pas des concessions à se les ménager.

Le *Pays* lui-même l'avoue en ces termes :

« Il est vrai que le premier ministre de Brocqueville et ses collègues ont toujours manifesté une vive hostilité à la cause de la gratuité et de l'obligation scolaires ; mais, sous la poussée d'une opinion publique progressive et éclairée, ils ont évolué vers le libéralisme, vers la réforme, et entreprennent eux-mêmes de faire aboutir une mesure de régénération qui formerait le premier article du programme des forces libérales et socialistes. »

M. Woeste, l'ex-premier de Belgique, n'aurait sûrement pas eu cette condescendance coupable. Aussi, aujourd'hui, les Belges bien pensants commencent-ils à regretter d'avoir changé de chef politique.

Cependant, le projet de loi en question donne en réalité beaucoup moins qu'il ne paraît concéder. Il consacre le principe de l'instruction obligatoire, mais avec tant de ménagements et tant de restrictions qu'à la fin il ne reste pour ainsi dire plus d'obligation.

Naturellement, le *Pays* s'est bien gardé de faire ressortir ces restrictions. Au contraire il déclare aussi haut que possible, d'après un résumé du projet que lui aurait envoyé un correspondant :

« Le projet de loi décrète les réformes suivantes :

« Il décrète l'obligation de l'enseignement. »

C'est trop court et trop long tout à la fois ; car, le texte même du dit projet que nous venons de recevoir et que nous avons en ce moment sous les yeux, dit :

« Article premier. — Les chefs de famille sont tenus de faire donner ou de donner à leurs enfants une instruction primaire convenable conformément aux dispositions de la présente loi.

« Ils s'acquittent de cette obligation :
« 1^o En faisant instruire leurs enfants dans une école publique ou privée du degré primaire ou moyen ;
« 2^o En les faisant instruire à domicile.

« Art. 2. — L'obligation stipulée à l'article précédent est suspendue :

« 1^o Lorsqu'il n'y a pas d'école au lieu de résidence de l'enfant ou dans un

rayon de quatre kilomètres de cette résidence.

« 2^o Lorsque les parents ou tuteurs opposent des griefs de conscience à l'envoi de leurs enfants dans toute école située dans un rayon de quatre kilomètres de leur résidence.

« 3^o Lorsque les parents ou tuteurs n'ont aucune résidence fixe.

« 4^o Lorsque l'enfant est atteint d'infirmités physiques ou intellectuelles entraînant l'incapacité de fréquenter l'école primaire, ou les classes pour enfants anormaux établies dans la localité. »

L'obligation scolaire entendue de cette manière, surtout en Belgique où la liberté la plus complète de l'enseignement existe sous la surveillance d'une administration catholique, ne serait pas répréhensible, si elle ne consacrait pas un principe que les loges ont à cœur de légaliser afin d'en faire, au temps venu, une machine de guerre contre les catholiques.

En effet, satisfont à la loi d'obligation ceux même qui instruiront ou feront instruire leurs enfants à domicile et, encore, ne seront pas sujets à cette loi les parents ou tuteurs qui opposent des griefs de conscience à l'envoi de leurs enfants aux écoles de leur arrondissement.

Pratiquement, ces restrictions font disparaître presque tous les dangers que présenterait une loi scolaire, telle que M. Langlois la voudrait, obligeant les parents à envoyer leurs enfants aux écoles publiques qu'elles soient.

Aussi, le rédacteur du *Pays*, pour faire mieux croire à ses lecteurs que la Belgique est entrée dans son mouvement, a-t-il bien pris garde de tirer ces restrictions de l'ombre où son fameux correspondant les avait mises à dessein.

D'ailleurs, le *Pays* est coutumier de ce procédé.

Dans l'art de supprimer des chiffres et de fausser des textes il est passé maître.

Ayant établi, si minimement soit-il, le principe de l'école obligatoire, le gouvernement de Brocqueville doit forcément reconnaître celui de l'école gratuite. La première erreur ne va pas sans l'autre. L'observation d'une loi suppose la possibilité de l'observer.

Maintenant est-il justifiable de les avoir posés ? Sûrement, non. La Belgique, avec le système d'enseignement le plus libre et le plus efficace peut-être qu'il y ait au monde, sans loi d'obligation et de gratuité, a fait monter l'instruction de son peuple au-dessus de celle de tous les autres peuples.

La preuve nous la trouvons dans le *Petit Bleu*, journal belge un peu ami de celui de M. Langlois :

« Les mœurs, les bonnes mœurs belges à qui on ne peut faire que le reproche de lenteur, avaient pris les devants sur nos législateurs, à tel point qu'il n'est pas paradoxal de se demander si, en laissant les choses aller toutes seules, en pleine liberté, on ne serait pas arrivé sous peu au même résultat que celui qu'on espère de la loi nouvelle aux allures rigides et disciplinaires.

« Il y a à cet égard un malentendu étrange que les partis d'opposition entretiennent avec le soin que met un simulateur à entretenir la maladie, base de l'indemnité qu'il réclame.

« A les en croire, le nombre des enfants belges qui ne reçoivent pas d'instruction serait énorme et « nous mettrait à la queue des nations ». »

« C'est nettement le contraire de la réalité. Dès à présent, ce qu'on nomme le « déchet scolaire » arrive en Belgique à l'insignifiance et approche d'année en année du minimum possible.

« Au 31 décembre 1910, le total de nos enfants d'âge scolaire (six à quatorze ans) était de douze cent mille en chiffres ronds, et le nombre des élèves fréquentant les écoles était, à peu près, arrivé à onze cent mille, soit un déchet de 8 p. c. seulement.

« Et encore ce déchet n'est qu'apparent, il est beaucoup moindre. Il faut, en effet, en déduire les enfants anormaux incapables de recevoir l'instruction, ceux instruits à domicile, ceux instruits dans des institutions privées et non déclarés aux statisticiens, ceux qui, avant le 31 décembre 1910 avaient été à l'école mais l'avaient quittée sans achever le cycle complet du temps d'écolage.

« Il est difficile de chiffrer exactement ces facteurs divers, mais ils représentent un nombre tel qu'il est permis de dire qu'actuellement, en 1913, trois ans après les derniers relevés, le déchet belge n'est plus que minime.

« Le résultat de cette action spontanée très significative et qui adoucit singulièrement la prétendue acuité de la crise scolaire, telle que la boursouffle l'ignorance des politiciens, est confirmée par les statistiques relatives aux miliciens inscrits pour le contingent et aux soldats congédiés après avoir accompli leur service militaire. »

Voilà qui est concluant. Le gouvernement de Brocqueville n'est donc pas justifiable de mettre dans les lois belges le principe de l'école obligatoire.

Qu'il prenne garde que ce ne soit l'arme à deux tranchants dont se serviraient ses adversaires politiques pour lui couper la tête !

JOSEPH BEGIN.

Nous avons absolument besoin de cette ressource

Il nous est dû plus de cinq millions de piastres pour abonnement à la *Croix*.

Evidemment, il y a de la négligence chez plusieurs de nos abonnés et cette négligence nous est très préjudiciable.

Encore une fois, nous prions chacun de nos lecteurs d'être bien fidèle à payer leur souscription.

Nous avons absolument besoin de cette ressource pour solder les frais de publication de notre œuvre.

LA DIRECTION.

Ce "Wolfe Memorial"

Nous nous faisons un devoir de protester, avec l'*Action Sociale*, contre le projet d'ériger le *Wolfe Memorial* sur l'Avenue des Braves du Parc des Batailles, de Québec. Ce *Wolfe Memorial* serait une église anglicane. Le Parc des Batailles, qui devait être un gage de paix et d'entente cordiale, va-t-il maintenant servir à propager l'anglicanisme dans la ville la plus catholique et la plus canadienne-française du Canada ? Ce serait par trop cuisant.

LE POÈTE DE L'ENTENTE CORDIALE

Etranges "vérités nouvelles"!

F. Rudyard Kipling, une des étoiles de première grandeur de la littérature versicolore de l'Empire, membre très probablement de la loge de Londres *Quatuor Coronati*, vient de poser sa candidature au titre officiel de poète lauréat d'Angleterre (1).

A l'occasion de la visite récente, à Londres, de Poincaré, « séraphin » de Suède, chevalier de la Toison d'or d'Espagne et président de la république dite française, le dit F. Couronné a consacré à la Cordiale Entente un chef d'œuvre épique, dithyrambique et pindarique, de 60 vers, intitulé « Hommage à la France ».

Je n'ai pas le texte anglais sous les yeux, mais un correspondant de Paris en a envoyé la traduction intégrale au *Devoir* (9 juillet) qui l'a publiée sans commentaires.

Pièce curieuse assurément. L'auteur s'est cassé la tête pour entasser, dans le moins de vers très sonores, le plus de grands mots, d'hyperboles surtout d'antithèses, la plupart un peu tirées par les cheveux.

Quant à l'inspiration, on devine aisément d'où elle vient. C'est une longue ode (sous prétexte d'entente cordiale) en l'honneur de l'hégémonie impériale, au char triomphale de laquelle est définitivement attaché celui qui traîne la Marianne et sa fortune.

Le morceau pivote sur l'histoire comparée des luttes de la France et de l'Angleterre depuis le moyen âge jusqu'au premier Empire. Couronnement obligé : un solennel et retentissant baiser Lamourette, qui fait pâmer d'admiration les *Cockneys* de Londres et les boulevardiers de Paris :

« Maintenant, nous nous prenons de nouveau corps à corps ;

« Mais c'est pour une étroite d'amitié. . . . »

L'art d'embrasser, pour mieux étouffer, n'est pas un des moindres de la grande politique impériale, depuis le XVIII^e siècle surtout. . . .

Le poème est hérisé de perles que F. Rudyard Kipling semble prendre plaisir à égrener en l'honneur, non pas de la France chrétienne — pas un mot ni de Dieu, ni du « Christ qui aime les *Franks* », ni des « *gesta*

(1) Pour l'histoire plus ou moins authentique de cette loge, fameuse chez les FF. anglais et qui passe pour compter toute les célébrités maçonniques de la littérature, surtout historique, voir F. R. Preke-Gould, *Histoire abrégée de la maçonnerie*.

Ce nom de loge très catholique, est celui de quatre martyrs chrétiens du troisième siècle, immolés à Rome et dont la plupart étaient artisans ou artistes. Ces martyrs étaient les patrons de la Corporation moyenne des maçons d'Allemagne.

Les FF. anglais, qui, en fait d'hypocrisie, vont jusqu'au sublime, fidèles aux traditions judéo-kabbaliques de leurs ancêtres *Rose-Croix*, ont eu le toupet de fonder cette loge de Londres sous ce vocable pieux, au XVIII^e siècle.

Dei per Francos — mais en l'honneur de la fausse France, de la France révolutionnaire de 1789, née des embrassements de la Maçonnerie impériale avec F. Philippe d'Orléans dit *Egalité*, et dont la conception occulte remonte à l'époque où F. Arouet, initié à Londres en 1726, y prononçait le serment « d'écraser l'Infâme ».

Cette France de contrebande et sa République, « fille de la maçonnerie », comme le proclamait le 29 septembre 1909, F. Desmons au *convent* de Paris, voilà l'espèce de gloire à qui F. Rudyard prodigue ses trésors.

Citons seulement quelques échantillons :

« Toi . . . la première à suivre la vérité nouvelle, et la dernière à quitter les vieilles vérités. . . . »

Allusion aux *vérités nouvelles*, importées de Londres à Dunkerque, en 1721, par F. Lord Montagu, Gr. M., fondant la première loge anglaise, sous Louis XV, sur le sol catholique français.

Allusion aussi à la lutte actuelle de la vraie France, restant fidèle quand même aux vieilles vérités chrétiennes qui font sa grandeur et constituent sa vie nationale, sa raison d'être, n'en déplaie à la protestante, apostate et maçonnique Angleterre, ancienne « Ile des Saints ».

Citons encore cette apostrophe à la France en question :

« Riant des anciennes trahisons, qui nous semblent d'anciennes plaisanteries,

« Nous nous pardonnons les vieux crimes nécessaires (sic) »

Ici le poète pénètre, d'un seul coup, jusqu'au fond de la morale nouvelle, auréole de la vérité nouvelle, venue d'Angleterre. Il ne lui suffit pas de passer l'éponge de la gaudriole, *inter fratres*, sur les vieilles trahisons dont l'histoire de la « perfide Albion » est archi-pleine, à l'égard de la France royale et catholique ; il importe aussi au thuriféraire de l'Entente cordiale de couvrir d'un geste de bénisseur les « crimes nécessaires », qui ont fait la Révolution française (sustentée par l'Angleterre).

Le dogme du « crime nécessaire » est un dogme fondamental du maçonnisme. Son histoire entière l'atteste.

« O Liberté, s'écriait une femme célèbre de la première République, allant à la guillotine, Mme Roland, ô Liberté que de crimes l'on commet en ton nom ! . . . »

Le culte des « grands ancêtres » est le culte des grands criminels d'alors. . . .

Un seul bon point à relever dans la *ripopée* de F. Rudyard :

« Mais ce qu'aucun pardon ne peut effacer, c'est la faute, toujours vivante, dont chacun de nous (France-Angleterre) eût sa part, sur la place du marché de Rouen. »

Ici, du moins, le F. *quatuor coronatus* respecte un peu l'his-

toire en reconnaissant l'innocence héroïque de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Mais si une part de responsabilité dans le crime de Rouen, incombe au vil évêque français qui trahit, en la livrant aux Anglais, son Dieu, son Eglise, son Roi et sa Patrie, l'énorme poids du crime retombe bien plus sur l'Angleterre à qui l'Iscairiote épiscopal vendit et dont les soldats brûlèrent la Vierge de Vaucouleurs, coupable de les chasser « en nom Dieu », du « royaume de Notre Seigneur Jésus », sans avoir jamais elle-même versé une goutte de sang anglais.

Ces vers mirlitonnesques, feront-ils oublier à la vraie France, que ce fut de Londres que vint au F. Arouet l'inspiration satanique du poème de la *Pucelle*? Elle sait quel est le roi, quels sont les Anglais qui subsidiaient la publication infâme de l'initié de la loge Saint-Paul.

Vieilles trahisons ! Vieilles plaisanteries ! Crimes nécessaires. . . ! Bah ! « embrassons-nous Folleville ». Et le mot de la fin ! j'allais l'oublier :

« France chérie de toute âme sensible à la Fraternité humaine, et qui la sert ! »

Est ce un rappel de la trilogie « Liberté, Egalité, Fraternité. . . » ? Peut-être. Le poète de la Cordiale Entente pourrait être aussi celui de la double entente, d'autant plus que ces vers sont précédés d'autres où l'impériale Angleterre et la république dite française sont représentées « collaborant enfin à la paix du monde ». . . .

Défions-nous de cette paix-là ! « Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille. »

L. HACAULT.

P. S. — Précisément, les journaux impériaux de Londres, au lendemain du retour de Poincaré à Paris, annoncent que M. Asquith a fait connaître son intention de proposer au Roi de nommer un poète lauréat, d'Angleterre, en remplacement d'Austin, décédé.

Heureux F. *quatuor coronatus* ! . . .

L. H.

L'INFERIORITE DES ECOLES PUBLIQUES D'ONTARIO

Le *Toronto Globe*, considéré comme l'un des tenants des écoles publiques d'Ontario, n'a pu empêcher devant les succès manifestes et éclatants des écoles catholiques, de déclarer :

« A un récent examen à Toronto, pour l'entrée aux "high schools", les candidats des écoles séparées catholiques ont obtenu un pourcentage de points considérablement plus élevé que celui des candidats des écoles publiques. Ce n'est pas la première fois que pareille chose arrive, mais la fréquence semble en faire une règle générale.

« Toronto n'est pas la seule ville où cela s'est vu, cette année, cependant, et il ne serait pas mauvais pour les inspecteurs publics, les principaux et les inspecteurs de quatrième classe à Toronto de bien étudier la situation éducative pour voir s'ils ne travaillent pas avec un désavantage susceptible d'être écarté. »

Ce témoignage méritait d'être cité.

A l'imprimerie de la *Croix*, vous trouverez le bon travail à bon marché.

Le droit à la mort

LE MATERIALISME EN ACTION

On sait qu'un Allemand a récemment proclamé le «droit à la mort par euthanasie».

Voilà qu'un Américain se propose de demander la même chose au parlement de Washington.

Voici un résumé de ce projet de loi :

1o Toute personne atteinte de maladie incurable a le droit à l'euthanasie ;

2o Ce droit est établi par le tribunal du ressort sur la demande du malade ;

3o A la suite de la requête le tribunal prescrit un examen du malade par le médecin-légiste assisté de deux spécialistes. Sur la demande du malade, d'autres médecins pourront y assister. L'examen doit avoir lieu dans les huit jours qui suivent l'introduction de la requête ;

4o Le procès-verbal de l'examen doit dire si, d'après la conviction scientifique des médecins, l'issue mortelle est plus probable que le recouvrement de l'aptitude permanente au travail ;

5o Si l'examen établit la grande probabilité d'une issue mortelle le tribunal accorde au malade le droit à l'euthanasie. Dans le cas contraire, la requête est repoussée ;

6o Quand un malade est tué sans douleur sur sa demande formelle et catégorique, l'auteur de la mort ne peut être poursuivi si le malade a obtenu le droit à l'euthanasie ou si l'autopsie établit qu'il était incurable ;

7o Celui qui tue un malade sans son assentiment formel et catégorique est puni de la réclusion ;

8o Les paragraphes de 1 à 7 peuvent aussi, le cas échéant être appliqués aux valétudinaires et aux infirmes.»

Avons-nous besoin de dire que ce projet de loi, s'il était voté, légaliserait le crime ?

La vie ne nous appartient pas, Dieu seul en est le maître et lui seul a le droit de mettre fin à nos jours. Sans doute, il sera rejeté ; mais le seul fait d'avoir été soumis à une législation n'est-il pas alarmant ? Ne prouve-t-il pas que le matérialisme avec son cortège d'erreurs pernicieuses fait de grands ravages aux Etats-Unis aussi bien qu'en Allemagne ? J. B.

Comment ils entendent la liberté et la fraternité

M. Hanquet, président du Comité central des œuvres scolaires catholiques de Liège, s'est rendu chez M. le bourgmestre pour lui demander qu'il voulait bien réserver une place sur le parcours du cortège royal, aux 5,000 enfants des écoles catholiques qu'on voulait amener en groupe pour leur faire acclamer les souverains belges et les jeunes princes. M. Hanquet ajoutait que des commissaires en nombre suffisant assureraient le placement des enfants, et il ne réclamait du chef de la police communale que des ordres pour empêcher l'envahissement par le public de la place réservée.

A cette demande, M. le maire Kleyer a opposé un refus formel. Il a prétexté que la fête du jour était une fête communale ; que l'administration y invitait qui elle voulait, et il a ajouté textuellement :

« Les élèves des écoles communales sont nos enfants ; quant aux autres, je les ignore, je ne les connais pas ! »

M. Hanquet a revendiqué, devant le premier magistrat de la ville, le droit pour les élèves des écoles libres d'avoir une place réservée au passage du cortège royal et de prendre

part ainsi à une fête purement patriotique. Mais M. Kleyer, a maintenu son refus.

Voilà comment ils entendent la liberté et la fraternité, ces libéraux !

Conversion en masse à l'île de S. François-Xavier

L'île de Sancian est célèbre dans le monde catholique. L'apôtre de l'Extrême-Orient, S. François-Xavier, y mourut en 1552.

Cet îlot chinois, placé en avant de la fameuse ville de Canton, compte environ 10 mille habitants. Jusqu'à ces derniers temps, un prêtre chinois dirigeait les 300 à 400 catholiques, disséminés de ci de là.

Et voilà que plus de quatre siècles et demi après la mort de son premier et plus grand missionnaire, tous les insulaires en corps se sont déclarés catholiques.

Comme toujours la Providence s'est servie des causes naturelles pour en tirer le plus grand bien.

Une société secrète, profitant de l'anarchie occasionnée par la révolution chinoise, prélevait des contributions injustes sur les pauvres gens, corvéables et taillables à merci pour ces messieurs de la *céleste triade* et du *néuphar blanc* comme s'appellent là-bas les membres des loges.

Les catholiques vont trouver leur curé. «Pouvons-nous refuser ces taxes ?»

Le missionnaire consulte le gouverneur de Canton. Le *toutou* — titre nouveau pour désigner ce haut fonctionnaire — répond de tenir ferme.

Et de suite il dépêche un navire de guerre, avec le P. Thomas, des Missions Etrangères, comme aumônier.

Les païens entretemps trouvent l'occasion favorable pour échapper aux tyrans. Ceux-ci, furieux, pillent et brûlent maints villages.

Mais les voilà cernés. Les marins, enrégés, veulent tout mettre à feu. Le P. Thomas parlemente et 300 bandits sont passés au fil de l'épée.

Le navire s'éloigne, le missionnaire européen se retire et tout rentre dans le calme.

Les francs-maçons disparus, le bonheur renaît.

Au commencement de décembre 1912, les notables de l'île, après avis favorable du gouverneur, vont trouver l'évêque de Canton, se déclarent chrétiens et lui remettent en pleine propriété toutes les pagodes de l'île.

Autant de nouvelles églises, dont les titres de propriété, apportés par les possesseurs, montrent leur reconnaissance et leur sincérité.

Une protestation

Le *Sun*, grand journal quotidien de New-York, enregistre une protestation intéressante qui lui parvient de la ville de Phoenix, capitale de l'Etat d'Arizona, et qui, généralement destinée à la presse européenne, vise plus particulièrement les journaux français et, en Belgique, les journaux rédigés en langue française. Elle a pour auteur M. Arthur Goingsnake, membre du conseil municipal de Phoenix, président de la société anonyme du Crédit agricole de l'Arizona, et l'un des gros propriétaires ruraux de la région. Elle a pour objet d'obtenir que l'on cesse de désigner par le surnom arbitraire d'Apaches la lie de nos populations urbaines, les bandits traqués par les policiers du vieux monde, les souteneurs qui écument les quartiers excentriques et les solitudes suburbaines.

M. Arthur Goingsnake est un Apache. Il appartient à la race des Peaux-Rouges des Prairies, non à la nation des Cherokees, des Comanches, des Sioux, des Dakotas ou des

Chippeways, mais à la peuplade distincte des Apaches, qui se subdivise elle-même en quatre tribus : les Ton-ton, les Chiricahuis, les Coyoteros et les Mogollones. M. Goingsnake est un Apache Coyoteros et il y tient au point qu'on l'offenserait gravement en le confondant avec un Panis ou avec un Nabaioas. Il s'élève au nom de sa race contre l'argot de certains «faits divers» et il soumet, à l'appui de sa protestation, des arguments dont il convient de lui donner acte.

Les Apaches, explique-t-il, sont d'honnêtes gens, de laborieux cultivateurs, de vaillants patriotes.

L'anarchie aux portes du Brésil

Les violents incidents qui viennent de se produire à la Chambre des députés de Rio-de Janeiro ne font que confirmer le sentiment de ceux qui considèrent comme fort dangereuse la situation politique de ce pays. Cette situation s'aggrave encore du fait de la prochaine élection présidentielle.

La malaise régnant, il est vrai, provient en grande partie d'un état financier et économique très peu satisfaisant, comme vient de le démontrer M. Francisco Salles avant d'abandonner le ministère des Finances. Mais il convient de l'attribuer aussi à l'absence de grandes organisations de partis ayant un caractère national, telles qu'il en existe dans toutes les nations de constitution démocratique. Le pays n'en possède pas dans le vrai sens du mot. De là vient que ce sont le président ses ministres, les présidents d'Etat et leurs amis du Parlement qui arrêtent, en comité, la désignation de la personne qui sera investie du pouvoir suprême.

Le parti soi-disant «républicain-conservateur» est une pure fiction. Il est constitué par les éléments militaires, et pour la plupart maçonisés, et soumis au premier magistrat. L'intervention de ce dernier est si active que le Conseil directeur se réunit au palais présidentiel de Cattete. C'est de là que le maréchal Fonseca a lancé la candidature de son ami le général Pinheiro Machado pour lui succéder dans le gouvernement de la République.

Un tel fait est trouvé si naturel, au Brésil, que les journaux officiels font la chronique de ces réunions comme s'il s'agissait d'une assemblée publique.

En vertu de ces procédés, le chef de l'Etat a demandé des explications à l'Etat de San Pablo : le directeur conservateur du lieu a, en effet, refusé d'adhérer à la candidature préférée du maréchal. Comme acte de conciliation, le ministre de l'intérieur et chef du Cabinet, M. Rivadavia Correa, a offert alors la vice-présidence de la République au président de l'Etat de Rio-de-Janeiro, M. Oliveira Botelho, qui a perdu également la faveur du maréchal pour sa résistance dans le même sens.

Le chef du cabinet, voulant justifier son intervention dans le jeu des candidatures, a fait des déclarations fort graves et qui, malgré leur hyperbolisme quelque peu tropical, révèlent les difficultés de l'heure présente.

« Mes fonctions de ministre, a dit M. Rivadavia Correa, ne m'empêchent pas de juger la candidature de Pinheiro Machado comme l'unique qui soit acceptable dans la situation actuelle, en ce moment où l'anarchie semble vouloir renaître dans le pays.

«Le gouvernement est en pleine banqueroute. Les meilleurs républicains commencent à perdre leur confiance dans la bonté du régime. Pour comble de désastre et comme exemple d'audace, déjà il se prépare un mouvement pour restaurer la monarchie.

« Nous qui aimons la République et qui sommes disposés à nous sacrifier pour elle, nous devons nous estimer heureux de posséder des hommes tels que le sénateur Pinheiro Machado.

« Aussi je désire qu'on confie les destinées de la patrie à sa main vigoureuse et à son activité infatigable. »

L'opposition à Pinheiro Machado prit naissance dans le parti officiel de l'Etat de Minas Geraes, lequel fut imité peu après par ceux de San Pablo, Pernambuco, Bahia et d'autres. Elle amena une scission dans le parti conservateur, où il se forma un groupe important appelé la «coalition», dans le but de soutenir la candidature, d'abord de l'ex-président Campos Salles, puis celle de son ancien collègue Rodriguez Alves, actuel président de San Pablo. Ce groupe revient aujourd'hui à son premier candidat. Campos Salles, qui paraît

remplacer actuellement le général Machado dans les préférences du Comité de Cattete.

Quoi qu'il en soit, que le candidat officiel s'appelle Pinheiro Machado ou Campos Salles, il se trouvera toujours en face d'une opposition redoutable. Malheureusement, ses adversaires jouissent d'une organisation électorale aussi défectueuse que celle du parti soi-disant conservateur.

Disons un mot d'un autre groupe. C'est le parti appelé «civil» : il réunit tous ceux qui combattent la secte militaire, maçonnièrement organisée, qui domine le Brésil depuis l'avènement du président Fonseca. Son fondateur et leader est le vaillant sénateur catholique Ruy Barbosa.

Quels sont ses éléments ? Il est difficile de l'établir. Comme nous l'avons dit plus haut, il n'existe pas au Brésil d'organisations démocratiques ayant un caractère national et une action permanente. Un tel fait est dû, en majeure partie, à ce que chaque Etat contient des groupes politiques réduisant leur activité au rayon des frontières locales.

On a ainsi un petit nombre de chefs d'Etat qui, à la prochaine élection, prêteront leur appui aux «civils». Un petit nombre, ai-je dit, car les différentes interventions militaires du maréchal Fonseca ont supprimé la plupart des hommes politiques de cette nuance.

En somme, tout fait prévoir que, au dernier moment, la bataille se livrera entre la candidature militaire de Pinheiro Machado ou de tout autre du même bateau, et la candidature civile de Ruy Barbosa, qui semble concentrer toutes les tendances contraires. Cette dernière est plus particulièrement favorisée par la situation intérieure jugée très délicate par les hommes les plus éminents, ce qui confirme les pronostics pessimistes du ministre Rivadavia Correa.

NOTES DIVERSES

Il est décidé que Sir Rufus Isaac deviendra juge en chef, à Londres. Les juifs montent toujours !

Lord Rothschild favorise l'annexion du Mexique aux Etats-Unis. Cela devait venir. Ses dernières révolutions qui ont tourmenté le Mexique n'ont-elles pas été suscitées dans ce but-là ?

Nous accusons réception d'un exemplaire de *Singulier jugement*, publié par l'Action Sociale de Québec. C'est le No 1 d'une série à quinze sous de lectures sociales populaires.

Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, est mort le 22 du courant. Il avait 85 ans.

S. G. Mgr Béliveau devient curé de la Cathédrale de Saint-Boniface et Mgr Dugas continue à remplir les fonctions de vicaire-général

Titre de Bienfaiteur de la "Croix"

Nous avons adressé, il y a quelques jours, une lettre circulaire à nos lecteurs, les invitant à se munir d'un Titre de Bienfaiteur de la *Croix*. Nous serions très heureux de voir notre offre acceptée par un grand nombre. Ce serait sûrement le meilleur moyen de venir en aide à notre oeuvre et de contribuer à une propa-

Avez-vous déjà réfléchi, Messieurs, à ce qu'eussent été l'Eglise et le monde sans l'Eucharistie ? Ni sacerdoce, ni sacrifice, ni culte, ni autel, ni flambeau, ni lumière ; les fidèles rattachés au Christ par le seul souvenir, le souvenir si prompt à pâlir et à s'effacer, le souvenir si proche de l'oubli ; une religion sans âme, sans chaleur, froide comme ces cathédrales, chefs-d'oeuvres de la foi de nos pères et dont les hérétiques ont chassé le Dieu vivant.

Avec l'Eglise, avec dix-neuf siècles chrétiens nous croyons à la présence du Christ sous les Saintes Espèces.

N. GOBLET.

NOUVELLES

L'ANTICLERICALISME DANS LA RÉPUBLIQUE DE SAN MARINO

Les *Acta Apostolicae Sedis* annoncent qu'un conflit a éclaté entre la République de Saint-Marin et le Vatican.

Le gouvernement de la minuscule république, étant tombé dans les mains des anticléricaux, ceux-ci se sont hâtés d'imiter leurs coreligionnaires français et portugais, et ils ont édicté une loi par laquelle ils s'attribuent le droit de disposer de tous les biens ecclésiastiques ainsi que des charges qui y sont attachées.

Il est à peine nécessaire de dire que le Vatican a fait savoir au gouvernement de Saint-Marin qu'il considérait ses prétentions comme inadmissibles, parce qu'elles violaient les règles les plus élémentaires du droit canon.

L'AFFRANCHISSEMENT DE L'ESCAUT ET LES ETATS PONTIFICAUX

On sait que la Ville d'Anvers a décidé d'inviter à la fête où elle commémorera le cinquantième anniversaire de l'affranchissement de l'Escaut les représentants de tous les pays qui ont adhéré au protocole général du 16 juillet 1863.

Or, on sait qu'au nombre des vingt-six Etats en question figurent les Etats Pontificaux qui ont payé 3,407 francs comme cote part proportionnelle dans la somme de 22 millions 950,560 francs représentant l'indemnité des puissances versée à la Hollande.

On nous assure que par conséquent, S. Exc. Mgr Tacci-Portelli, archevêque de Nicée, noncé apostolique en Belgique, représentant des Etats-Pontificaux a été officiellement invité par la ville d'Anvers à assister à la fête anniversaire.

L'ABANDON DU PROTECTORAT CATHOLIQUE AUX INDES PORTUGAISES

Le ministre des colonies a déposé à la Chambre portugaise un projet de loi supprimant le protectorat portugais aux Indes Orientales. La république ayant proclamé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le projet de loi est logique. Au point de vue politique, la suppression du protectorat sera une lourde faute. Les territoires sur lesquels s'étend le protectorat appartiennent depuis longtemps à l'Angleterre. Les conséquences sont faciles à prévoir. Le Saint-Siège transmettra tout simplement ce protectorat à l'Angleterre.

Les derniers vestiges de l'influence portugaise aux Indes disparaîtront ainsi. Le prestige spirituel était d'autant plus précieux que la république n'a pas trouvé aux colonies un terrain propice.

Le protectorat portugais date du pontificat de Martin V (1417-1431), qui l'accorda à l'Ordre du Christ dans la personne d'Henri le Navigateur.

Ce protectorat avait été renouvelé en 1886.

L'Angleterre n'hésitera pas à accepter ce protectorat, qui lui assurera un jour la possession de Goa, de Dur et de Damao, c'est-à-dire des dernières possessions portugaises dans l'Hindoustan.

PAS D'ENCYCLIQUE PROCHAINE

Des journaux d'Allemagne et de Belgique ont annoncé l'imminence de la publication d'une encyclique sur le mouvement social, et en particulier sur le mouvement syndical. Le Cardinal secrétaire d'Etat a fait savoir à plusieurs diplomates qu'il n'avait aucune connaissance de pareil projet, ce qui suffit à prouver qu'il n'en est pas question.

LE CLERGÉ ANGLICAN ET L'ÉDUCATION RELIGIEUSE

Le clergé anglican commence à reconnaître, lui aussi, le mal causé à la jeunesse par les livres et les journaux impies. Il vaut mieux tard que jamais ! M. Davidson, archevêque anglican de Canterbury et primat d'Angleterre, vient d'organiser une réunion de la *National Society*, aux fins de pousser le cri d'alarme. Le prélat anglican a déclaré :

« L'éducation, si elle veut être digne

de ce nom, doit avoir la loi chrétienne pour pivot ; la foi enseignée doit être définie dans son caractère ; elle doit animer ceux qui l'enseignent.

« Les membres qui composent la Société nationale diffèrent d'avis sur beaucoup de points, mais ils sont unis quant aux principes que je viens d'indiquer et ces principes doivent gagner du terrain dans la vie anglaise. Mais pour les promouvoir, il ne suffit plus d'efforts locaux. Ces efforts méritent toujours d'être encouragés, mais on a constaté que les ressources de la caisse centrale ont une tendance à diminuer dans la mesure où les efforts locaux sont plus généreux. Or, l'existence d'un fonds central est indispensable pour un bien commun. Sans l'existence d'un fonds central, bien doté, l'on serait à merci d'éventuels abus de l'administration. »

L'assemblée a, sur la proposition de lord Halifax, voté la résolution que voici :

« La Société nationale insiste pour que, dans le système national d'éducation, la première place soit donnée à l'enseignement de la religion, que ce soit également rendue à divers catégories d'écoles et collèges, que la loi de tous les parents soit également respectée et que leur droit à déterminer l'instruction religieuse que leurs enfants devraient recevoir soit garanti à l'éducation nationale. »

Les Anglicans du Canada et en particulier ceux du Nord-Ouest devraient bien s'inspirer de leurs coreligionnaires de Londres !

LA CORRUPTION POLITIQUE AUX ETATS-UNIS

Le sénateur Stillwell, de l'Etat de New-York, récemment condamné pour corruption, se trouve dans la prison de Sing Sing.

Il a indiqué au procureur de district M. Whitmann, de nombreux cas de corruption qui se sont produits dans la législature de l'Etat de New-York.

Les révélations qu'il a faites, englobent 150 parlementaires, tant députés que sénateurs.

M. Stillwell réclame sa grâce en compensation de ses révélations.

L'ENSEIGNEMENT DU CATECHISME DANS LES ÉCOLES D'ONTARIO

Le Dr Freeland, un des commissaires des écoles séparées d'Ottawa, se plaint de ce que les nouveaux règlements provinciaux d'Ontario n'aient pas mentionné l'enseignement du catéchisme dans les écoles et que tout de même il est publié que tout ouvrage qui n'est pas mentionné dans les règlements devrait être prohibé. Le Dr Freeland insiste pour que le gouvernement d'Ontario autorise l'enseignement du catéchisme sinon on l'enseignera quand même, et dépit du gouvernement.

LE "DISENTABLISMENT"

La Chambre des Lords a rejeté le 23 du courant, le bill de séparation de l'Eglise et de l'Etat de la même façon qu'elle le fit pour le Home Rule. Par un vote de 121 voix contre 48, les Lords refusent d'entendre une seconde lecture du bill, et acceptèrent une proposition de ne plus s'en occuper jusqu'à ce qu'il ait été soumis au peuple.

UN BON CONSEIL

Quand vous recevez notre copie d'abonnement à la *Croix*, ne le mettez pas trop loin sur votre table de travail ; ou plutôt soldez-le immédiatement ; ce sera le plus sûr moyen de ne pas l'oublier.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé J. N. O. Prévost décédé le 17 du courant à Saint-Jude de Wolfestown.

L'IMPRIMERIE DE LA "CROIX"

A l'imprimerie de la *Croix*, vous recevrez le bon travail à bon marché

UN DISCOURS IMPORTANT de Mgr Langevin

Répondant à une adresse présentée par notre collaborateur, M. L. Haucault, à Bruxelles, en Manitoba, l'Archevêque de Saint-Boniface a prononcé, en juin dernier, un discours important:

« Les sentiments qu'on vient d'exprimer viennent du cœur et me vont au cœur, a dit le prélat, d'autant plus qu'ici, on peut le dire, la foi et le dévouement ne sont pas en baisse. Grande consolation, précieux encouragement. Plus que jamais de nos jours, où l'on voit la foi baisser en beaucoup de pays, il faut, comme vous le faites, se serrer autour de l'Eglise de Jésus Christ, autour du Prêtre, autour de l'Evêque, autour du Pape et s'organiser partout en tenant haut et ferme le drapeau catholique, le drapeau de la Croix, le drapeau du Sacré-Cœur qui est aussi, pour nous, celui de la Patrie. C'est là ce qui doit faire notre force et notre victoire. Cette fermeté d'attitude des catholiques militants fait aussi la force des Evêques et impose le respect aux puissants de la terre. N'a-t-on pas vu naguère, — chose qui ne s'était jamais vue depuis que le protestantisme fit la révolution du XVIIe siècle, le roi d'Angleterre, protestant, et l'Empereur d'Allemagne, luthérien se rendre à Rome, au Vatican, faire visite d'hommage et de respect à Léon XIII, prisonnier de la Révolution maçonnique! Le Pape Pie X, « feu ardent » dont le zèle stimule si admirablement partout la résistance chrétienne dans le grand combat contemporain, et qui fait face à tous les dangers de l'extérieur en exécutant les réformes de l'intérieur, succéda à Léon XIII qui fut le premier diplomate du siècle et la lumière de l'Eglise, venant du ciel.

Les admirables encycliques sont autant de phares qui ne s'éteindront jamais. Mais les temps, les circonstances ont changé depuis Léon XIII. Notre grand et saint Pontife Pie X, l'ancien curé Sarto, s'est trouvé, depuis son élévation au poste de combat et de direction suprêmes, en face d'une situation nouvelle.

Depuis des siècles, l'Eglise, tous jours la même, a vu tant de persécutions et de péripéties! Rien dans tout cela n'est nouveau pour elle. Cette situation a montré clairement que le temps de la diplomatie déployée, avec tant de sagesse par Léon XIII, qui en a épuisé toutes les ressources humaines, doit faire place à l'action, à l'énergie dans la défense. Le temps des concessions diplomatiques a fait place à celui de l'affirmation que les ennemis qualifient d'intransigence. Comme si la vérité pouvait transiger avec le mensonge et le droit avec l'iniquité et la liberté avec la tyrannie! Non, non, il n'y a réellement pour nous catholiques qu'une seule politique qui vaille, c'est celle de la Croix, du Crucifix. La vraie diplomatie, pour nous maintenant surtout, c'est celle qui proclame la vérité par-dessus tout. Et la vérité, la seule vraie manière de l'affirmer, pour la faire triompher, c'est de combattre pour elle. Et ce combat ne doit pas se borner aux paroles, aux écrits. Il doit être un acte, un acte tenace, permanent, organisé, un acte héroïque qui peut aller jusqu'au sang répandu par le martyr pour la vérité.

Voyez l'héroïsme des catholiques en France, évêcat en tête, dans cette longue et perfide persécution qui veut déchristianiser la France pour la perdre, elle la fille aînée de

l'Eglise. Comme l'affirmation par les actes héroïques s'est dressée depuis la fameuse « Séparation ». Comme l'Eglise spoliée, mise hors la loi, hors le droit commun, s'est relevée! Comme les Evêques de combat ont surgi partout lorsque le concordat a été rompu, unilatéralement, par les ennemis de l'Eglise et de la France! Comme les catholiques ont compris qu'ils étaient acculés aux dernières concessions, aux dernières transactions, toutes inutiles pour eux, toutes profitant au contraire à leurs ennemis et accroissant leur audace en affaiblissant le courage chrétien. Lorsque Léon XIII eut épuisé toutes les ressources de la diplomatie humaine par laquelle il pouvait espérer de réussir à tenir l'ennemi en échec, il reconnut que la fourberie, l'hypocrisie, la duplicité l'emportaient sur l'habileté pontificale

Ce qui est vrai de la France est vrai du Canada. La politique du Crucifix seule triomphe au bout du compte, envers et contre tous. Voyez la question scolaire chez nous. Je pourrais dire la grande question qui domine toutes les autres, et avec raison. C'est la question pour nous tous, Evêques et fidèles. L'ennemi le sait bien. Que de négociations, que de pourparlers, de compromis que l'on croit honorables. Eh bien, est-elle résolue dans le sens de la justice et du droit? Non. Là encore la diplomatie a eu affaire à la perfidie. Moi aussi, je fus tenté par la politique humaine. J'ai vu les hommes d'Etat, les hommes de parti se vantant de régler la question scolaire en un tour de main. On a voulu que moi Evêque de la Sainte Eglise, je me déclare enfin satisfait. Et les promesses ne manquèrent pas les offres les plus séduisantes, même celles de l'argent! Il m'aurait à la rigueur suffi de me taire. Or il ne faut pas plus mentir dans l'Eglise qu'en politique. J'ai repoussé promesses et offres. J'ai non seulement refusé de me taire. J'ai dit tout haut, dans des mandements: « Je ne suis pas satisfait! Nous sommes sacrifiés! » J'ai dit cela au nom des catholiques. Et c'est la vérité — *Scripta manent*.

Je n'ai aucun ressentiment personnel, je n'éprouve aucune rancune pour les avanies dont l'Evêque a été abreuvé, en remplissant son devoir. Je pardonne en Evêque, en chrétien, à tous les égarés de la politique humaine. Je sais que j'ai combattu contre elle le bon combat. Et je continuerai jusqu'au bout. Cela suffit. Dieu me jugera »

Mgr a insisté sur l'importance de l'organisation catholique, à l'exemple de la Belgique, à laquelle il a voulu rendre un éloquent hommage en rappelant particulièrement l'admirable lutte des catholiques flamands contre une loi scolaire maçonnique — qui sous le masque d'une neutralité hypocrite, judaïque, voulait faire en Belgique, ce qu'on veut faire en France et aussi en Canada. Il a précisé, à ce sujet, la situation des catholiques du Manitoba à la suite de « l'arrangement » Greenway Laurier et des dernières négociations au sujet des amendements Coldwell. Cette situation impose aux catholiques la nécessité de s'organiser efficacement et de passer des paroles aux actes. Il a aussi rappelé que pour mieux affirmer les droits catho-

liques l'Archevêque lui-même a tenu à placer le crucifix dans les écoles. Et cela fait il a défilé qui ce soit de l'en arracher. « Et si l'on y touchait nous nous lèverions pour combattre. »

Ce sont là des gestes d'Evêque dont certains aiment à rire mais qui valent plus que des paroles ou des articles de journaux de parti.

« On ne perd jamais son temps à faire son devoir. Aujourd'hui, le devoir consiste à agir. Si la question scolaire n'est pas encore résolue comme elle doit l'être, pour sauvegarder tous nos droits, cependant nous ne devons pas désespérer. Nous avons gagné; on a fait quelques pas de plus; nous avons gagné que nos instituteurs et nos institutrices soient catholiques, qu'ils puissent garder la robe religieuse. Nous avons des inspecteurs catholiques, une école normale où nos droits sont respectés.

Nous avons fait en sorte que dans le pays de Québec on sache bien que la question scolaire du Manitoba n'est pas résolue et que nous lutterons jusqu'au bout pour obtenir justice. Ainsi font actuellement les catholiques canadiens-français de l'Ontario. Assez de concessions, de reculs... De l'action, du combat, de l'union, de l'organisation! Et au bout, la victoire

Les vrais soldats du crucifix ne passent pas tout leur temps à parlementer avec l'ennemi. Ils le combattent et c'est seulement ainsi qu'on le fait reculer, — au lieu de reculer soi-même

Nous assistons en Orient à la chute d'une puissance, persécutrice, pendant cinq siècles, du christianisme, la Turquie. Eh bien, c'est en combattant, une autre puissance occulte jadis, contre l'Eglise, contre les peuples chrétiens que nous, catholiques fidèles, nous finirons par la vaincre à son tour. Et cette victoire sera le prix de notre union comme en Belgique, l'union qui est la force. Cette devise à Bruxelles, en Manitoba, on l'a mise sur le drapeau canadien du Sacré-Cœur. C'est un mot d'ordre vraiment épiscopal. Union catholique en Jésus Christ, union pour l'Eglise et pour la Patrie... »

Les catholiques allemands du Canada

Le 8, 9 et 10 juillet, les catholiques allemands de l'ouest du Canada ont tenu leur cinquième congrès annuel, à Winnipeg.

Ils ont présenté une adresse à Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface. Ils sont persuadés de la « nécessité de l'union entre tous les catholiques, afin d'obtenir une solution équitable à la question scolaire des provinces de l'Ouest ».

Au cours de sa réponse Mgr Langevin a dit: « Nous ne devons pas laisser notre ardeur se refroidir si nous voulons promouvoir une bonne cause. Notre Sauveur était destiné à souffrir: nous devons de même souffrir pour notre foi. Nous devons nous organiser afin de hâter nos progrès. Je suis heureux de voir que les Allemands ont donné l'exemple de l'organisation. Bien que nous ne soyons pas mûrs pour un parti catholique, il n'en est pas moins bon d'instruire le peuple. Nous ne nous lions à aucun parti. Il y a un grand nombre de gens qui sont libres des partis politiques. Pour qu'un homme public canadien fasse quelque chose qui vaille, il faut que ses idées soient bonnes, justes, canadiennes et libres. Je vois que vous n'avez qu'un cœur et qu'une âme, et je suis convaincu que cette convention fera du bien »

Parlant des écoles, Mgr Langevin a déclaré: « Nous devons lutter jusqu'à ce qu'on accorde partout, dans le Manitoba, nos écoles catholiques. Nous avons en Saskatchewan des écoles séparées qui ne sont pas des écoles absolument séparées, mais c'est encore beaucoup mieux que ce que nous avons en Manitoba. Ici nous n'avons aucun droit scolaire, ni d'école séparée. »

Haute revendication des droits de l'Eglise par Pie X

Nous avons publié récemment le discours que S. S. Pie X a fait, il y a quelques jours, à des pèlerins français, et qu'un journal de Montréal vient de donner à ses lecteurs. Nous y revenons pour en souligner le passage suivant sur la mission d'enseigner que l'Eglise a reçue du Christ, mais que ses ennemis voudraient aujourd'hui lui r. fuser:

« L'Eglise a la mission d'enseigner, l'observation des préceptes et d'exhorter à la pratique des conseils évangéliques, et malheur à quiconque enseignerait le contraire, portant dans la société le trouble et la confusion. L'Eglise a le droit de posséder, parce qu'elle est une société d'hommes et non d'anges; elle a besoin de biens matériels que lui a procurés la piété des fidèles, et elle en conserve la légitime possession pour remplir ses devoirs ministériels, pour l'exercice extérieur du culte, pour les œuvres de charité, qui lui sont confiées, et pour vivre et se pérenniser jusqu'à la consommation des siècles.

« Ces droits sont si sacrés que l'Eglise a senti toujours le devoir de les soutenir et de les défendre, sachant bien que pour peu qu'elle cédât aux prétentions de ses ennemis, elle faillirait au mandat qu'elle a reçu du ciel et tomberait dans l'apostasie. Sa première parole au judaïsme, dite par Pierre et par les autres disciples: « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes », cette sublime parole fut répétée toujours par leurs successeurs et se répétera jusqu'à la fin du monde, fût-ce pour la confirmer par un baptême de sang

« Nos adversaires eux-mêmes en sont si persuadés que, répétant dans leurs discours que leur drapeau abrite toutes espèces de libertés, ils accordent cependant en fait la liberté ou mieux la licence à tous, mais ils ne concèdent pas la liberté à l'Eglise. Liberté pour chacun de professer son culte, de manifester son système, mais non pas pour le catholique, comme tel, qui est l'objet de persécutions et d'injustices, qui voit sa carrière entravée ou qui est privé de ses charges auxquelles il a un droit rigoureux. Liberté d'enseignement, mais soumis au monopole des gouvernements qui permettent dans les écoles la propagande et la défense de tout système et de toute erreur, et qui prohibent aux enfants eux-mêmes l'étude du catéchisme. Liberté de la presse et, par suite, liberté au journalisme le plus effréné de suggérer, en dépit des lois, d'autres formes de gouvernement, d'exciter le peuple à la sédition, de fomenter des haines et des inimitiés, d'empêcher par des grèves le bien-être des ouvriers et la vie tranquille des citoyens, d'outrager les choses les plus sacrées et les personnes les plus vénérables, mais non pas liberté pour le journalisme catholique qui, défendant les droits de l'Eglise, et luttant pour les principes de la vérité et de la justice, doit être surveillé, rappelé au devoir et désigné à l'hostilité de tous comme adversaire des libres institutions et ennemi de la patrie. A toutes les associations, même les plus subversives, liberté de publiques et bruyantes démonstrations, mais que les processions catholiques ne sortent pas des Eglises, parce qu'elles provoquent les partis contraires, troublent l'ordre public et dérangent les citoyens paisibles. Liberté de ministère pour tous, schismatiques et dissidents, mais liberté à cette condition exigée pour les seuls catholiques que les ministres de l'Eglise ne rencontrent pas dans le pays auquel ils sont envoyés un seul adversaire entreprenant, car celui-ci s'impose

alors au gouvernement, qui empêche le représentant de l'Eglise d'entrer parmi son troupeau et d'exercer son ministère. Liberté de propriété pour le monde, mais non pour l'Eglise, dont les biens, par une violence arbitraire, sont confisqués, convertis et donnés par les gouvernements aux institutions laïques. »

Deux des plaies qui rongent notre agriculture

Nous détachons du rapport annuel de M. l'abbé F. V. Charest, lu à la convention des missionnaires agricoles, tenue récemment à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les passages suivants qui nous montrent deux des plaies qui rongent l'agriculture:

L'ABANDON DE LA CULTURE PAR LES JEUNES GENS.

« Depuis quelques années nous avons constaté avec peine que l'assistance aux conférences agricoles, en certains endroits, devient de plus en plus faible. Ces assemblées sont pourtant bien annoncées et recommandées au prône de la messe et à la porte de l'église; les conférenciers sont très bien qualifiés comme tels; mais à l'heure indiquée, la réunion ne se compose que des rentiers du village et de quelques rares cultivateurs.

« D'où vient donc l'insouciance des citoyens de ces paroisses-là? Comment expliquer leur éloignement de ces assemblées agricoles auxquelles ils semblaient porter naguère un si grand intérêt? C'est que les jeunes gens abandonnent la culture des champs.

« Les jeunes gens et certains chefs de famille se laissent trop facilement séduire par l'apparence trompeuse d'une vie d'aisés et de plaisirs dans les villes et les centres industriels, et veulent à tout prix y aller résider; car c'est un vrai supplice pour eux que de travailler sur une terre. Cette pensée les obsède nuit et jour; dès ce moment, ils perdent le goût de l'agriculture et finissent par abandonner la terre paternelle pour aller travailler dans les usines ou les filatures; et, parfois, pour apaiser la faim qui les tourmente, se livrent à des travaux d'une honorabilité fort douteuse et qu'ils auraient eu honte de faire de vant leurs anciennes connaissances.

« Mais pourquoi aller demeurer à la ville? L'espace manque-t-il à la campagne? Le peuple y est-il à l'étroit? Non, au contraire; surtout dans les Cantons de l'Est qui renferment déjà au-delà de 220,000 âmes et qui peuvent en recevoir encore autant. Une augmentation considérable de la population dans les campagnes serait un immense bienfait pour l'agriculture, parce qu'alors les propriétés seraient moins grandes et, par suite, mieux cultivées et donnant de meilleurs profits. Ce serait en réalité le signe de la culture intensive.

« La désertion de nos campagnes par les jeunes gens, voilà le grand malaise de l'heure présente que ne cessent de nous signaler ceux qui s'occupent d'économie sociale. »

L'ESPRIT DE PARTI POLITIQUE DANS LES CERCLES AGRICOLES.

« Les cercles agricoles ont été fondés dans le but d'instruire les cultivateurs et leur offrir, comme encouragement, des avantages particuliers, telle, par exemple, l'allocation annuelle du gouvernement pour divers concours, achat d'animaux reproducteurs.

« Chaque membre d'un cercle doit y trouver le sentiment de la véritable fraternité, qui est faite de charité, de confiance, d'estime, de dévouement.

« Pour arriver à ce résultat, l'union est essentielle, absolument nécessaire.

« Mais aujourd'hui, que se passe-t-il dans certains cercles agricoles? On y a introduit sans scrupule et sans honte l'esprit de parti politique. Les concours de labour, de graines, de foin sur pied, de jardin potager, de verger, de vaches laitières, etc., organisés annuellement pour les cercles agricoles, sont généralement très intéressants. Ils sont utiles et ils le seraient davantage si l'esprit de parti et la mauvaise foi ne s'en mêlaient pas si souvent. Comme ordinairement il y a deux camps politiques dans ces paroisses, l'esprit de parti fait alors commettre de criantes injustices dans la distribution des récompenses, et cela, par un odieux favoritisme et quelquefois par des moyens que réprouvent l'honneur et la conscience.

« Les cercles agricoles doivent être des comités d'agriculture et non pas des comités de politique. »

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

Vers la Terre Sainte

Par l'abbé J.-A. L'Archevêque

Ce magnifique volume de 450 pages est en vente à la Croix au prix de 50 sous l'exemplaire; ou, par la poste, 60 sous l'exemplaire.

Un endroit idéal pour avoir du repos et de la tranquillité

Si quelques dames ou demoiselles désiraient jouir de quelques semaines de repos et de tranquillité, elles seraient bienvenues à l'Hospice de Saint-André de Kamouraska. La pension est bonne, le local est bien confortable, situé sur le bord du fleuve Saint-Laurent. Pour avoir de plus amples renseignements, on est prié de s'adresser à la Révé. Mère Supérieure de l'Hospice de Saint-André.

« ENGLISH ACCENTUATION »

Précieux livre pour les écoliers qui veulent apprendre à bien prononcer l'anglais.

L'abrégé de l'English Accentuation, du Rév. Père Barré, C.S.C., est paru depuis quelques jours.

Un professeur de l'université Laval, parlant de ce livre, dit qu'il « résout les difficultés de la lecture anglaise, qu'il est clair et très avantageux, capable de donner la solution exacte à toutes les difficultés qui s'élevaient sur la prononciation de l'anglais, procurant un grand bienfait à nos écoliers. »

L'« English Accentuation » (abrégé), se vend chez l'auteur, au collège Saint-Laurent, près Montréal, et à la Croix, au prix de 20 sous l'exemplaire.

On peut aussi se procurer, aux mêmes endroits, le même ouvrage plus complet, au prix de 60 sous l'exemplaire.

Avis important

1. — L'abonnement à la CROIX est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.
2. — Tout chèque à l'ordre de la CROIX ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dus à chaque.
3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la CROIX doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser LUI-MÊME de son désir. Autrement, s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et ce la naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

LA DIRECTION.

Votre voyage de Vacances

est simplement une question de distance — il n'y a qu'une seule route idéale par eau: c'est le vieux grand Saint-Laurent.

Où aller:

| | |
|----------------|-------------------------|
| MILLE ISLE | MONTRÉAL |
| ROCNÉSTER | QUÉBEC |
| CHUTES NIAGARA | TABOUSAC |
| CLEVELAND | LE BAS DU SAINT-LAURENT |
| DETROIT | LAURENT |
| et le | SAGUENAY |

Bureau des billets des lignes de la Richelieu et Ontario

9-11, Carré Victoria, - Montréal

LE PACIFIQUE CANADIEN

PORTLAND, OLD ORCHARD ET KENNEBUNK

| | |
|------------------------------|-----------|
| Ls. gare Windsor..... | 9.15 p.m. |
| Ar. Portland..... | 6.30 p.m. |
| Ar. Old Orchard..... | 7.11 a.m. |
| Ar. Kennebunk..... | 7.38 a.m. |
| Wagons lits et compartiment. | |
| Ls. gare Windsor..... | 9.00 a.m. |
| Service de wagons-palais. | |

LE 1er JUILLET

Prix d'un billet simple pour partir le 30 juin et le 1er juillet. Limite de retour le 2 juillet. Prix d'un billet et 1/3 pour partir le 28, 29, 30 et le 1er juillet. Limite de retour, le 3 juillet.

BUREAU DES BILLETS 141 et 143, rue Saint-Jacques, Montréal Téléphone Bell, Main 8125 Ou aux gares Viger et Windsor.

L'AGITATION DE L'ULSTER

contre le Home Rule

Les protestants de l'Ulster célébraient, l'autre jour, le 222^e anniversaire de la bataille d'Aurhim, bataille dans laquelle triompha Guillaume d'Orange et à la suite de laquelle son beau-père Jacques II fut expulsé de son propre royaume. Depuis le 12 juillet 1691, les Irlandais du Nord, ceux qui n'appartiennent pas à la religion catholique s'entendent commémorer l'événement chaque année en organisant une démonstration à Belfast.

Cette démonstration, qui a un caractère nettement politique, est toujours dirigée contre ceux que les orangistes considèrent comme leurs pires ennemis, c'est-à-dire contre les catholiques. Aussi était-ce aux partisans du Home Rule qu'alliaient cette fois les huées et les imprécations des manifestants. Ceux-ci avaient commencé leurs invectives traditionnelles dans la nuit du 11 au 12 juillet, et naturellement nombre de Home rulers étaient restés sur pied pour riposter à leurs adversaires. Quand vers deux heures du matin ils furent las de s'insulter, orangistes et nationalistes en vinrent aux mains dans York Street, une des principales artères de Belfast.

Comme le raconte un témoin oculaire, tant que les hostilités se bornèrent à des coups de poing, de pieds et de matraques, la police, confiante en la solidité proverbiale des crânes irlandais, se garda bien d'intervenir. Mais quand les manifestants commencèrent à se bombarder de pavés et de briques, un commissaire zélé ordonna de séparer les combattants. Les choses se gâtèrent alors pour la police, car, jaloux de leurs droits séculaires de se tuméfier réciproquement le visage au 12 juillet, les deux camps s'unirent pour fondre sur l'ennemi commun. De fait, la bagarre devint si grave que les révolvers s'étaient mis de la partie, la police dut demander renforts sur renforts et faire, pendant près de deux heures, charges sur charges, cognant avec un entrain endiablé, armée de la petite masse courte qui est en Irlande l'arme des gardiens de la paix publique. Enfin,

à cinq heures du matin, les autorités restèrent maîtresses de la situation, chaque parti s'étant retiré avec ses blessés. Il faut noter qu'il est d'usage, en semblable occurrence, pour la police irlandaise, de ne pas faire d'arrestations.

Ces barages n'étaient que le prélude de la manifestation du 12 juillet. La démonstration orangiste proprement dite n'a, en effet, commencé que samedi, à neuf heures du matin, par une grande procession qui a parcouru les rues de Belfast depuis Carlisle Circus, jusqu'à Craigavon, la résidence du capitaine Craig, député pour l'Ulster. Au dire des journaux unionistes près de 50,000 orangistes, tous porteurs d'insignes plus ou moins mystiques et de larges écharpes jaunes, ont pris part au cortège avec 200 sociétés de musique et des centaines de porteurs de bannières. En tête des manifestants se trouvaient dans des voitures, les grands chefs du mouvement "anti home ruler", tels que sir Edward Carson, le capitaine Craig et le marquis de Londonderry. C'est ce dernier qui a le premier harangué la foule à Craigavon, et comme les orateurs qui ont pris la parole après lui, il a tenu un langage très violent contre le gouvernement anglais qu'il a mis au défi d'établir le régime de l'autonomie dans l'Ulster.

Ce n'est pas là une menace vaine, remarque le *Journal de Bruxelles*, car les orangistes du nord de l'Irlande sont toujours en train d'organiser la résistance à main armée. Au dire d'un correspondant du *Times*, qui vient de parcourir l'Ulster, ceux qui ont signé l'année dernière le fameux "Covenant", c'est-à-dire le serment par lequel ils se sont engagés à combattre le Home Rule pour tous les moyens, forment une organisation militaire dont font déjà partie au besoin des officiers du service actif. Comme le fait remarquer le grand journal londonien précité, ces enrôlements dans l'armée orangiste montrent le danger de la situation, et c'est bien une sorte de guerre civile qui se prépare dans l'île soeur.

Un héros de la libre-pensée

A propos du bicentenaire de Diderot
Le Sénat français vient de décider de célébrer le centenaire de Diderot par des fêtes qu'on présente comme "un hommage à rendre à Diderot par la patrie reconnaissante".

"Ce centenaire là, a écrit, à ce propos M. Pierre Gauthier, dans l'*Echo de Paris*, c'est à vrai dire, un bicentenaire, le héros que l'on veut fêter en automne étant né à Langres le 6 octobre 1713. Et, de cette fête nouvelle, ni vous ni moi n'avions l'idée. On s'est bien passé de célébrer, en 1889, Montesquieu, qui fut un autre homme que Denis Diderot; on n'a point même eu la pensée de glorifier en 1910, Buffon, gloire au moins aussi vaste et beaucoup plus pure. Pourquoi cet enthousiasme subit pour le copieux Diderot?"

Nous aimerions à croire que ces Messieurs du Sénat, épris d'un amour littéraire, prétendent exalter, avec un succès de néophytes, l'auteur de nouvelles brillantes, de fantaisies paradoxes, de quelques pamphlets étincelants et d'une correspondance peut-être bien un peu surfaite dans sa liberté débraillée. Mais nous savons trop que le père de "Jacques le Fataliste" et du "Neveu de Rameau", de "l'Entretien avec la Maréchale" et des "Lettres à Mlle Volland", les intéressa beaucoup moins que l'artisan funeste de l'Encyclopédie, que le dramaturge emphatique et que l'infâme imitateur de Crébillon fils, habile à unir l'indécence et le sacrilège dans la "Religieuse" et dans les "Bijoux indiscrets".

C'est là ce qu'ils veulent fêter, c'est, après Voltaire et Rousseau, l'un des trois gendelottes qui ont empoisonné la France et perverti, par inconscience ou par calcul, les traditions fondamentales de la patrie, de la famille et de la foi.

L'inconscience paraît avoir dominé chez un Diderot. A vrai dire, il avait surtout besoin d'épancher sans limite une verve désordonnée. Rien qu'à regarder sa tête, buste merveilleux de Houdon ou charmant portrait de Saint-Aubin, l'on reconnaît assez le parfait bavard. Tous les traits convergent vers la bouche. Cet homme est fait pour parler, et quand il devra se taire, il écrira, toujours, sur tout, et sur n'im-

porte quoi. Ce don éblouit ses amis, qui sont nombreux plutôt qu'illustres depuis le Suisse Meister jusqu'à M. Joseph Reinach. Et nous, ce don de la parole dévergondée, de l'écriture déréglée, nous ferait horreur s'il ne nous faisait plutôt sourire ou hausser les épaules. Un Diderot, écrivant sans cesse et à propos des antipodes aussi bien que sur la Genèse ou sur l'hylopathisme, c'est le type exécutable du gendelotte, prêt à gâcher sur le papier son mortier alimentaire. Tâche hideuse, quand elle a pour résultat de déchaîner le mal et d'égarer les âmes.

Oui, dans ce fatras littéraire il y a des petits chefs-d'œuvre, peu connus ou moins connus que le reste. Parmi les vingt volumes de l'édition complète, il est çà et là vingt, cinquante pages où peut se plaire un honnête homme, et qui détectent les artistes. Mais à travers quel tas de prose les faut-il chercher! et de quoi ce malheureux useur de plumes, ce bourreau d'encre et de papier n'a-t-il pas surchargé son oeuvre fumeuse? Ce style qui sait être si vif et franc et plein d'éclairs, lorsque l'esprit gaulois et le goût véritable consentent à l'inspirer, à le modérer, combien d'autres fois est-il fade, dégingandé, d'une mortelle pesanteur! Il nous faut penser à ce qu'il disait lui-même, certain jour: "Cela est fort beau, mais j'ai peine à aller jusqu'au bout; cela me berce!"

C'est pour de tels penseurs que Musset semble avoir écrit
Mais dès qu'il nous vient une idée
Pas plus grosse qu'un petit chien,
Nous essayons d'en faire un âne.

Et les ânes gonflés par Diderot ont été si nombreux qu'ils nous assourdiraient encore, si l'oubli n'avait recouvert les volumes de l'édition complète ainsi que la poussière recouvre l'Encyclopédie dans les bibliothèques de la province.

Seulement, si bien des paroles ont péri, l'esprit de cette oeuvre demeure et l'exemple subsiste, de cette carrière néfaste. L'écrivain à gages, client des chanceliers et des impératrices, a su tirer une prébende des oeuvres hasardées ou malsaines; approuvé par un d'Aguesseau ou renté par une Catherine II, ce fils du couteil langrois, avec son enthousiasme pantalonnescque et ses exécration tirades, nous a légué, non seulement le modèle du gendelotte, mais le théâtre à bâtaris et à phrases qui désola notre jeunesse, mais le roman pervers et grandiloquent où s'est corrompu si longtemps l'esprit français.

L'école obligatoire en Canada

Le projet de loi sur l'instruction obligatoire dont viennent d'être saisies les chambres belges donne de l'actualité au travail lu par M. Léo Pelland au dernier congrès de l'A. C. J. C., dont voici un extrait:

Le 13 janvier 1908, M. D. A. Ross, le député libéral de Springfield, présentait à la Législature manitobaine une motion tendant à faire décréter l'école obligatoire. Mais après une éloquente protestation de M. Joseph Bernier, ce projet de loi fut rejeté.

A l'exception donc, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, toutes les provinces anglaises du Canada sont pourvues d'une loi d'obligation scolaire. Et enfreindre cette loi, c'est tomber sous la vindicte d'une surveillance organisée et encourir une amende, variable selon les lieux et la gravité de l'offense.

Chez nos voisins du sud, tous les enfants de huit à quatorze ans doivent fréquenter la classe toute l'année durant. Mais Ontario est la seule province canadienne à exiger l'assiduité à l'école pendant l'année entière.

Ailleurs, en Colombie anglaise, la loi d'obligation, qui frappe tous les enfants de sept à quatorze ans, n'impose que six mois de fréquentation par année.

Dans l'Alberta et la Saskatchewan les enfants de sept à douze ans, peuvent, par année, se contenter de seize semaines d'assiduité à l'école.

L'Acte des écoles publiques de l'Île-du-Prince-Édouard, de 1877, impose l'obligation scolaire aux enfants de huit à treize ans et pour douze semaines seulement par année.

Dans la Nouvelle-Ecosse, l'obligation scolaire, pour être imposée de façon définitive dans un arrondissement, doit être votée par les contribuables. Elle atteint alors tous les enfants de sept à douze ans, qui doivent aller à la classe cent vingt jours par année.

Il faut noter aussi que, dans toutes les provinces où cette loi d'obligation existe, elle excepte de nombreux cas d'absence et admet les motifs plausibles d'excuse. C'est dire, si je ne me trompe, que nous n'avons, nulle part au Canada, l'obligation scolaire dans toute sa rigueur. La cause en serait-elle à ce que, partout, l'on a des doutes sérieux sur l'efficacité d'une loi d'obligation scolaire? Il est bien permis de le croire.

Jamais, du reste, dans l'Île du Prince-Édouard, les autorités locales n'ont voulu mettre à exécution la loi d'obligation de 1877. Dans la Nouvelle-Ecosse, à la campagne surtout, on montre la même répugnance à contrarier le libre arbitre.

La loi d'obligation de l'Ontario elle-même laisse indifférentes les autorités qui devraient voir à son application. "L'assistance aux écoles augmente avec la population, disait, il y a deux ans, l'honorable docteur Pyne, mais il est à craindre que dans certaines parties de la province, la mise en vigueur de la loi d'obligation scolaire laisse grandement à désirer. En 1910, comme on le verra dans les tableaux statistiques, 215 écoles urbaines, sur 287, nous ont envoyé le rapport du Surveillant (truancy officer). Il semble donc y avoir 72 villes et villages qui n'ont pas de surveillant, ou du moins ont négligé de faire rapport. Dans la plupart des arrondissements ruraux, les autorités locales n'ont pas nommé de surveillant, quoique autorisées par la loi à le faire. Les conditions économiques qui affectent la main d'oeuvre à la campagne expliquent, dans un certain cas, la mesure, l'assistance irrégulière des garçons et des filles à l'école; mais quelle que soit la cause, le résultat n'est pas satisfaisant. Le vote de mesures plus sévères pour améliorer la situation est, dans la supposition la plus favorable (at best), un remède douteux, à moins qu'une forte opinion publique ne favorise leur application".

Or, nous n'avons pas l'instruction obligatoire dans la province de Québec, et, témoignage éloquent! la fréquentation scolaire dans nos écoles est supérieure à celle de toutes les autres provinces du Canada. Voici, pour le prouver, le petit tableau comparatif de l'assistance moyenne d'après les rapports officiels des provinces canadiennes:

| | |
|---|-------|
| Nouvelle-Ecosse: | |
| 1910 (Rap., p. VI) | 64.3 |
| Nouveau-Brunswick: | |
| 1909-10 (Rap., p. XI) | 69.33 |
| Ontario: | |
| 191 (Rap., p. XXIII) | 60.84 |
| Saskatchewan: | |
| 1910 (Rap., p. 17). Ecoles rurales | 53.06 |
| Ecoles urbaines | 52.30 |
| Colombie Britannique: | |
| 1911 (Rap., p. 24) | 71.27 |
| Québec: | |
| 1910-11 (Rap., p. XXI). Ecoles élémentaires | 73.82 |
| Ecoles modèles | 81.85 |
| Ecoles académiques | 84.82 |

Au lieu, donc, d'encombrer notre législation scolaire d'un texte inutile, inefficace et odieux, continuons à stimuler le beau zèle de nos commissions scolaires par la répétition de ces admirables congrès régionaux de commissaire d'écoles inaugurés, l'an dernier; poursuivons sans relâche, par la voie de la bonne presse, la saine éducation de notre peuple, et Québec, quoi qu'on dise, ne sera jamais, pas plus demain qu'aujourd'hui ni hier, la honte et le déshonneur de la Confédération canadienne!

La révolution bouleversee de nouveau la Chine

Une troupe de rebelles du sud, forte de 10,000 hommes, a attaqué l'arsenal de Kiang-Nan, à trois heures, le 22 du courant. Les défenseurs, au nombre de 2,000, résistèrent, vaillamment et puissamment aidés par les navires, ils repoussèrent trois attaques. Le combat dura jusqu'à 7.50 heures. On croit que près de 600 rebelles furent tués.

Une autre attaque eut lieu mercredi matin, à une heure, mais les rebelles furent partout repoussés.

On dit que des Japonais combattent dans les rangs des insurgés. Des volontaires étrangers ont été appelés à faire la garde autour des établissements étrangers.

Quelques obus ont éclaté dans les établissements français, plusieurs Chinois ont été blessés, mais aucun étranger.

On dit que le consul français va intervenir, vu les dommages causés dans le quartier français. Une religieuse a aussi été blessée.

En prévision des dangers que courent les établissements anglais, le *Shanghai Mercury* demande que les puissances s'entendent pour avoir une zone de neutralité.

LES PARTIS POLITIQUES EN BELGIQUE

Les partis politiques, en Belgique, se préparent déjà aux élections législatives qui auront lieu dans les provinces de Liège, du Hainaut, de la Flandre Orientale et du Limbourg en 1914.

Il se pourrait bien que, si le gouvernement actuel de Belgique continue à plier, sur le terrain scolaire, devant les exigences des socialistes et des radicaux, les catholiques subissent une défaite en 1914. Le projet de loi scolaire qui est aujourd'hui à l'étude n'est pas rassurant.

LES ETATS-UNIS ONT L'OEIL SUR LE MEXIQUE

L'Angleterre a demandé aux Etats-Unis d'intervenir au Mexique, sinon elle y interviendra. Le président n'a pas aimé apparemment cet ultimatum, mais au fond il le bénit parce qu'il permettra aux Etats-Unis de mettre la main sur le Mexique sans paraître le désirer. A ce sujet, il y aura une conférence avec le consul américain à Mexico, dès que celui-ci sera arrivé à Washington.

Au cours de la conférence projetée, le président sondera le consul et si le résultat n'est pas satisfaisant, l'ambassadeur américain à Mexico sera rappelé et le tour sera joué: les Mexicains auront perdu leur indépendance.

L'IMPRIMERIE DE LA "CROIX"

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

LA TROISIÈME ROME

Les peuples balkaniques semblent avoir perdu quelque chose de la sympathie européenne. Ces frères, si bien unis pour secouer le joug des Turcs, se battent autour de l'os à partager? La grande Serbie, la grande Bulgarie et la plus grande Grèce rentrent les unes dans les autres. Ce sont les mêmes territoires qu'à tort ou à raison chacune des puissances alliées réclame pour sa part du butin.

Ce qui apparaît, parmi ces dissentiments regrettables, c'est l'influence prépondérante de la Grande Slave, la Russie.

C'est de Saint-Petersbourg que viendront sans doute les solutions prochaines. Et si l'on prend garde qu'en Orient la politique et la religion sont étroitement mêlées, on comprendra que de plus en plus l'hégémonie des Eglises orthodoxes est en voie d'échapper au Phanar pour passer à l'Eglise russe.

En étudiant l'Eglise russe, nous n'apprenons pas seulement à connaître la portion la plus nombreuse de l'orthodoxie schismatique, mais aussi celle qui vraisemblablement va prendre la tête de toutes les Eglises phoitiennes et substituer à l'autorité de la seconde Rome: Constantinople, le prestige redoutable d'une troisième Rome: Saint-Petersbourg.

Le principe invoqué depuis tant de siècles par les patriarches byzantins ne vaudrait-il pas à achever de se retourner contre eux? ils disaient: C'est l'évêque de la capitale qui gouverne l'univers chrétien. Constantinople est pour longtemps découronnée. Cette ville ne reprendrait sa gloire que si elle devenait le siège d'un empire bulgare, ce qui n'est pas près d'arriver. En attendant, c'est de Russie que part le mot d'ordre, auquel l'immense majorité des chrétiens dits orthodoxes obéissent.

Parlons donc de l'Eglise russe.

* * *

Quelques mots du passé et des origines. Les Russes datent leur conversion du baptême de "saint Vladimir" en 988. On raconte que ce prince, l'un des héros de cette dynastie normande qui, la première, gouverna la Russie, avec Novgorod comme capitale, hésita longtemps entre les différentes religions des peuples civilisés. Se ferait-il juif, mahométan ou chrétien? Il se décida pour le christianisme. Aussitôt réunissant une armée, il marcha à la conquête de la religion désirée. Un Normand et un guerrier comme lui ne concevait la conversion que comme une campagne. Il s'empara de la Chersonèse et de là envoya une ambassade menaçante à l'empereur Basile II, — le fameux Bulgaroktonos, tueur de Bulgares (976 1025).

Vladimir réclamait trois choses: des prêtres pour le baptiser lui et son peuple, des reliques de saints pour les futures Eglises, la soeur de Basile, la princesse Anne, pour être son épouse. Si on ne lui accordait pas immédiatement ces trois sortes de trésors, il marcherait sur Constantinople et briserait l'empire byzantin. Basile II s'empressa d'envoyer les prêtres, les reliques et la dame. La tradition fait baptiser saint Vladimir à Constantinople. En réalité, c'est en Chersonèse que s'opéra la conversion officielle du peuple russe, dont la ville de Kiev devint le premier centre religieux.

Le roi néophyte n'entendait pas laisser traîner les choses. La fameuse idole du dieu Peruns, le Teutatés ou Dieu du tonnerre des Slaves, fut abattue et jetée dans le Dniéper. Le peuple reçut l'ordre de se faire baptiser, et le paganisme fut interdit, sous les peines les plus sévères. La transformation des Russes fut opérée comme par enchantement. La Bible traduite en slave par les saints Cyrille et Méthode devint le livre national. L'esprit évangélique modifia lentement, mais profondément, cette âme russe, demeurée si mystérieuse et dont Vogüé a essayé de faire connaître parmi nous les étranges complexités. Vladimir, le premier, de sauvage, cruel, violent, qu'il était, devint plus charitable, plus doux, plus pieux. C'est le grand apôtre et l'un des saints les plus vénérés du pays slave. La légende a bâti autour de son nom ses plus riches et ses plus poétiques inventions.

* * *

De naissance, l'Eglise russe fut ainsi affiliée au byzantinisme. Elle était mûre pour le schisme presque avant d'être au monde. Son histoire se partage en quatre grandes périodes.

Au début, c'est la période d'organisation et c'est ce qu'on appelle souvent la "période de Kiev" (988 à 1237), parce que cette ville est la plus ancienne et fut pendant longtemps l'unique métropole de

la chrétienté nouvelle. Ce qui caractérise dès le principe cette Eglise, c'est l'influence du roi dans les questions religieuses. C'est le roi qui a fondé l'Eglise, c'est lui qui a fait venir les premiers prêtres, qui a commandé la masse des conversions. Il est le père de la foi. Il continue, par les prêtres, à régir les consciences et jusqu'à nos jours cette position spéciale du prince à l'égard de la religion de ses sujets restera la même. Suivant l'expression anglaise, cette Eglise est essentiellement "aristocratique", c'est-à-dire, sous la dépendance de l'Etat.

La seconde période est celle de "Moscou". A la suite de l'invasion mongole, le centre de l'empire russe est déplacé. Désormais Kiev passe au second plan et Moscou, résidence des tsars, la remplace. C'est du reste une époque sombre et misérable. Le clergé et le peuple tombent dans une ignorance effroyable. L'influence de Constantinople, jusque-là très importante, baisse de plus en plus. L'Eglise russe tend à conquérir l'autonomie.

Elle y parvient en 1589. Et c'est troisième période qui commence. Le tsar Fédor Ivanovitch somme le patriarche Jérémie II de Constantinople de reconnaître au siège métropolitain de Moscou la dignité de patriarchat. Ce fut une grosse affaire pour l'Eglise d'Orient. Un synode fut réuni pour examiner la question. Mais le tsar russe était déjà de taille à imposer sa volonté. Les quatre patriarches orientaux consentirent à se donner un collègue. On fit même semblant de se féliciter que la Providence complétât de la sorte le nombre sacré des cinq patriarchats que "l'apostasie" avait altéré.

Pendant cette période, le voisinage de la catholique Pologne exerce une heureuse influence sur le clergé rival schismatique. Le niveau religieux et moral s'élève. Les métropolitains essaient même de lutter contre les empiètements du pouvoir civil. On voit un patriarche, le célèbre Nikon (1652-1658) tenter une réforme générale de la liturgie, entreprise colossale, plus difficile en Russie que partout ailleurs et qui aboutit au schisme des Raskolniks.

Nikon avait envoyé un archimandrite à Constantinople pour collationner les livres liturgiques originaux sur lesquels avait été faite la traduction en slave. Des fautes grossières s'étaient peu à peu glissées dans cette traduction. Mais quand le patriarche Nikon voulut promulguer sa réforme, on cria partout à l'hérésie. Songe donc: il imposait de chanter l'Alleluia deux fois au lieu de trois à la messe, de faire le signe de la croix avec trois doigts au lieu de deux, de prononcer le saint nom du Sauveur "Yi" au lieu de "Iesus", de dire dans le "Credo": le Saint-Esprit, "Seigneur et vivificateur", au lieu de "fidèle et vivificateur".

Il n'en fallait pas davantage pour soulever les plus violentes protestations. Des millions de fidèles, prenant le nom de "Vieux Croissants", se séparèrent de l'Eglise. C'est l'origine des "Raskolniks" (apostats), qui du reste se sont divisés depuis en sectes nombreuses.

Nikon dut résigner ses fonctions et mourut en 1681, dans la disgrâce. Sa réforme prise en main par l'Etat réussit cependant à s'implanter. Mais l'indépendance qu'il avait rêvée pour le patriarchat disparut peu après lui, avec Pierre le Grand.

C'est Pierre le Grand qui a donné à l'Eglise russe sa forme actuelle. L'organisation ecclésiastique n'a pas changé de puis son règne. Il a poussé jusqu'à ses dernières conséquences le germe d'érastianisme contenu dans son Eglise, et copiant résolument ce qu'il trouvait dans les Etats luthériens ou calvinistes de son temps, il a remplacé le patriarchat moscovite par le Saint-Synode, siégeant à Petersbourg, la nouvelle capitale de l'Empire.

Nous expliquerons prochainement le fonctionnement du Saint-Synode. Pour le moment, contentons-nous de ce spectacle d'une Eglise dont les vicissitudes n'ont pas d'autre raison d'être que les variations de la politique.

Le principe byzantin trouve ici son application systématique. "Kiev, Moscou, Petersbourg", ces trois étapes de l'Eglise russe correspondent aux trois changements de l'équilibre interne dans l'empire. A mesure que le souverain se déplace, le centre de la religion se déplace avec lui. C'est que la religion, là-bas, est réduite à n'être qu'un département de l'Etat!

(Univers.)

Nous rappelons à la plupart de nos lecteurs que leur abonnement à la Croix était renouvelable le 5 avril.